



PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

PREFECTURE DE LA
CHARENTE-MARITIME

Direction des sécurités

Bureau de la planification et de la
défense civile

pref-grande-america@charente-maritime.gouv.fr

La Rochelle, le 2 avril 2019 -
19h30

POINT DE SITUATION N°20 *aux maires des communes littorales*

Le Préfet Maritime a tenu une conférence de presse ce jour à l'occasion de laquelle il a annoncé une adaptation du dispositif antipollution mis en œuvre dans le cadre du plan POLMAR MER. Je vous transmets l'intégralité de sa déclaration en PJ, dont vous trouverez ci-après un extrait :

« Compte tenu des éléments que je vous ai présentés, le dispositif de lutte antipollution est en cours d'adaptation dans le cadre du plan d'ORSEC maritime. Il s'articulera autour de deux axes : rester vigilant contre la pollution issue du Grande America dans le Golfe de Gascogne et se tenir prêt à intervenir à nouveau en mer si nécessaire.

Le front de l'avant où depuis plusieurs jours nous ne détectons plus de zone de polluant continuera d'être particulièrement surveillé par des observations spatiales et aériennes. Mais nous n'y affecterons plus de navire de lutte antipollution.

En revanche les fuites résiduelles actuellement constatées à la verticale du naufrage continuent pour le moment d'être traitées par un navire anti-pollution.

Par ailleurs, dès le début de la crise du Grande America, les préfets de zones et de départements de la façade atlantique ont été régulièrement informés et prévenus des risques potentiels liés à ce naufrage. J'ai aussi reçu plusieurs élus de la façade atlantique. Ce lien étroit et régulier qui a permis d'anticiper et de préparer une possible lutte antipollution à terre perdurera.

Nous resterons donc vigilants et attentifs à toute évolution de la situation dans les semaines à venir. Le dispositif de lutte anti-pollution en mer restera en alerte sur la façade atlantique.»

En articulation avec la préfecture maritime, il convient d'adapter à terre le passage d'une posture initiale de gestion de l'urgence, à une posture de veille active de plus long terme.

Dans ce cadre :

- la logique de recensement des moyens et de capacité à mobiliser rapidement les services

de l'État et des collectivités demeure une priorité. A ce titre, les moyens matériels antipollution à terre conservent leur plein effet.

- En cas de détection d'une pollution littorale, la procédure de levée de doute reste en vigueur, mobilisant les moyens du SDIS (spectromètre) et le cas échéant d'analyses complémentaires du CEDRE et de laboratoires agréés.

- A compter de ce jour des points de situation vous seront adressés 2 fois par semaine. **Le prochain point vous sera transmis le vendredi 5 avril.**

Un canal dédié de remontée d'information reste activé au sein de mes services qui peuvent être joints au 05.46.27.43.71 (ligne dédiée aux collectivités) ou au 05.46.27.43.00 (standard de la préfecture) et sur l'adresse dédiée pref-grande-america@charente-maritime.gouv.fr

Remontées d'alerte des maires : RAS